

L'internat pour filles au XIX^e siècle : une question de mœurs ?

Girls' boarding schools in the 19th century: A question of morals?

Rebecca Rogers



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/4600>

DOI : 10.4000/rfp.4600

ISSN : 2105-2913

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2014

Pagination : 43-53

ISBN : 978-2-84788-678-8

ISSN : 0556-7807

Référence électronique

Rebecca Rogers, « L'internat pour filles au XIX^e siècle : une question de mœurs ? », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 189 | octobre-novembre-décembre 2014, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/4600> ; DOI : 10.4000/rfp.4600

L'internat pour filles au XIX^e siècle : une question de mœurs ?

Rebecca Rogers

L'article s'intéresse au « succès » du modèle de l'internat féminin dans le secondaire au moment où, dans le dernier quart du XIX^e siècle, les internats de garçons connaissent une désaffection. En insistant sur l'existence d'une grande diversité d'établissements pour filles, on s'intéresse à la manière dont les directrices ont su s'adapter aux évolutions de la société en proposant une organisation de la vie scolaire susceptible de fidéliser une clientèle de familles des classes moyennes. S'appuyant sur des sources institutionnelles, mais aussi des correspondances et mémoires d'élèves, l'article montre la construction au cours du siècle d'un rapport sexué à l'espace de l'internat dont l'organisation « domestique » rassure les familles par sa conformité avec les normes de genre.

Mots-clés (TESE) : sexe féminin, internat, discipline à l'école, histoire, famille, enseignant.

Si nous avons soutenu l'internat à la Chambre, c'est parce qu'il est nécessaire, parce qu'il est dans nos mœurs (Camille Sée, octobre 1887)

L'internat en débat chez les filles

L'organisation ou non d'internats pour jeunes filles est au cœur des débats qui précèdent le vote de la loi Camille Sée instaurant les lycées et collèges de jeunes filles. Octave Gréard en parle ainsi dans son historique de l'enseignement secondaire des filles :

De toutes les discussions auxquelles la loi a donné lieu, la plus grave, sans contredit, est celle qui touche au régime même de l'éducation qui convient aux filles. Doivent-elles être exclusivement élevées dans la

famille ? Si l'éducation publique est préférable, sous quelle forme peut-elle leur être appliquée : l'internat ou l'externat ? Est-il impossible de réunir les avantages de l'un et l'autre mode ? Cette question, que la raison publique pose aujourd'hui avec tant de précisions, n'a pas cessé, depuis trois cents ans, d'être agitée par les meilleurs esprits (Gréard, 1887, vol. I, p. 161).

Pour le vice-recteur de l'Académie de Paris, l'internat est un mal nécessaire dans les lycées de garçons : « nous

n'en aimons pas le principe, nous travaillons à en réduire l'usage; mais il nous paraît impossible d'en supprimer l'institution» (Gréard, 1887, vol. II, p. 213). Pour les filles, il préfère l'externat, solution qui sera finalement plébiscitée, contre l'avis de Camille Sée. La loi du 21 décembre 1880 laisse ainsi aux municipalités la décision d'ouvrir ou pas des internats. Dans ce débat, il est tentant de voir les effets d'une « crise de l'internat » qui touche l'enseignement secondaire des garçons et qui témoigne de changements dans les mœurs malgré l'affirmation de Camille Sée citée en exergue (Mayer, 1977, p. 48).

La critique de l'internat masculin se développe entre les années 1860 et 1880 alors que de nouvelles normes de masculinité se dessinent pour la jeunesse des écoles (Sohn, 2009). En refusant, parfois avec violence, la tyrannie du règlement et la brutalité de la discipline des lycées « casernes », collégiens et lycéens revendiquent une reconnaissance qui fait écho à la démocratisation de la vie politique. Pour la jeunesse bourgeoise, les ressorts politiques de cette remise en cause de l'internat affectent différemment garçons et filles. Si les jeunes gens aspirent après leurs études à une vie publique, leurs sœurs n'ont pas la même ambition et leurs parents encore moins (Surkis, 2006).

Au moment du vote de la loi, les hommes politiques, de gauche comme de droite, se rallient néanmoins au modèle de l'externat lorsqu'il s'agit du sexe faible, ralliement politique qui ne correspond finalement pas aux demandes des familles. Ainsi les municipalités ouvrent rapidement des internats qui deviennent un facteur d'attraction : dès l'année scolaire 1886-1887, on trouve 17 lycées et collèges de filles sur 35 avec internat; en 1907, les trois quarts en ont (77 sur les 103 lycées ou collèges de filles (Villemot, 1887, p. 45-46; Jubilé, 1911, p. 18).

En 1907, Camille Sée revient sur sa défense de l'internat pour des raisons aussi bien pratiques que pédagogiques tout en se félicitant de l'abaissement progressif des « barrières dressées contre l'internat » :

L'internat est nécessaire parce qu'il permet l'accès du lycée à toutes les jeunes filles de la campagne aussi bien qu'à celles des villes, alors que l'externat ne s'adresse, en général, qu'aux familles de la localité où il est établi. Et encore, même dans ce cas, l'internat est-il utile parce qu'il est bon que la jeune fille, avant de quitter la maison paternelle pour fonder une maison nouvelle, vive pendant quelque temps au milieu de ses compagnes, afin de former son caractère, de faire l'apprentissage de la vie et d'être à même de bien remplir sa destinée (Jubilé, 1911, p. 56).

L'argumentation de Sée peut surprendre si l'on pense aux critiques adressées aux internats de garçons à cette même période (Condet, 2005; Clastres, 2005; Savoie, 2013, p. 420-423). Accusés d'être liberticides dans le best-seller *L'éducation homicide* du polémiste Victor de Laprade en 1868, les internats sont régulièrement représentés à la fin du siècle comme des prisons, fondées sur une haine de l'enfance. Comment expliquer alors la défense de la vie en collectivité de jeunes filles destinées à vivre en famille ?

Il s'agira dans cet article d'interpréter, à l'aune des expériences antérieures, le « succès » du modèle de l'internat féminin dans le secondaire au moment où les internats de garçons connaissent une désaffection. Certes, la densité moindre des établissements féminins explique en partie l'attrait durable de l'internat. Pour éviter de longs trajets, les familles préfèrent mettre leurs filles dans un lieu sûr. Mais l'argument développé ici est d'un autre ordre. En insistant sur l'existence d'une grande diversité d'établissements pour filles, il sera question de la manière dont les directrices ont su s'adapter aux évolutions de la société en proposant une organisation de la vie scolaire susceptible de fidéliser une clientèle de familles des classes moyennes et bourgeoises. Si les familles hésitent de plus en plus à envoyer leurs garçons en internat, elles n'ont pas les mêmes hésitations pour leurs filles. Cet article cherche à comprendre pourquoi.

L'approche socio-culturelle adoptée s'appuie sur les documents d'archives et les sources imprimées qui donnent à voir l'émergence de formes scolaires spécifiques aux filles¹. En commençant par l'analyse des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, il sera question d'un établissement modèle, qui a finalement fait peu d'émules en France malgré sa notoriété. Dans un deuxième temps, il sera question d'autres types d'internats, notamment à partir des années 1840, lorsque la demande de scolarisation se développe au sein des classes moyennes et supérieures. Dirigés aussi bien par des congrégations religieuses que par des maîtresses laïques, ces internats adoptent des modèles d'organisation variés, en fonction de leur clientèle et de la période; mais ils partagent dans leur fonctionnement

1 Cet article est nourri de trente ans de recherches historiques sur les établissements féminins. L'analyse mise en œuvre permet de voir l'émergence et l'évolution de modèles éducatifs dont on saisit la signification au regard de la place des femmes dans la société. Croisant l'histoire des femmes avec une histoire socio-culturelle de l'éducation, l'approche revendiquée ici situe les institutions à la croisée de rapports sociaux de sexe et de classe.

le souci d'offrir une éducation conforme aux normes de genre. Dans un troisième temps, il sera question des directrices laïques qui ont cherché à garder une clientèle, face à la concurrence des congrégations, en adaptant leur offre aux opportunités nouvelles qui se dessinent pour les femmes à partir du milieu du siècle. Il s'agit alors de montrer la longue coexistence de modèles d'internats aux formes et aux fonctionnements variés qui répondent aux demandes de familles aux attentes multiples. Cette variété s'appuie toutefois sur une organisation « familiale » ou « domestique » de l'enseignement collectif qui explique en partie que l'internat féminin ne fut finalement pas récusé à la fin du XIX^e siècle comme le fut l'internat pour les élites masculines.

Des internats pour filles de militaires : les maisons d'éducation de la Légion d'honneur

Lorsque Napoléon Bonaparte crée les maisons d'éducation de la Légion d'honneur en 1805, il affirme explicitement sa volonté de rompre avec le modèle conventuel aristocratique et notamment avec celui de la maison royale de Saint-Cyr « où l'on élevait mal les demoiselles... » S'il insiste sur un enseignement simple pour former des mères de famille modeste, il installe ses maisons dans des châteaux d'État dans l'objectif d'accueillir des élèves en nombre : « Je ne me bornerai pas à faire élever un petit nombre de filles. Je n'aime pas les petites choses, elles ne servent à rien... J'élèverai quatre à cinq cents filles ou point et je réformerai les mœurs » (Beauharnais, 1927, t. II, p. 121-122). S'il convient d'évaluer la grandiloquence de l'Empereur avec un regard critique, il reste néanmoins qu'il instaure dans le paysage scolaire féminin un modèle d'internat qui sera beaucoup commenté par la suite. En analysant le fonctionnement pédagogique de ce modèle et la manière dont certaines élèves en rendent compte à travers le siècle, il est possible de comprendre comment cette institution a réussi à rester en phase avec les demandes des familles militaires mais aussi avec les aspirations changeantes des jeunes filles qui séjournent entre ses murs.

La discipline au féminin

Le cadre institutionnel des trois établissements qui survivent à la chute de l'Empire – à Saint-Denis, aux Loges et à Paris (puis à Écouen à partir de 1851) – ressemble de près à celui des grands lycées d'État souvent installés

eux-mêmes dans d'anciens locaux des jésuites (Savoie, 2013). Pour accueillir de 150 à 200 jeunes filles dont les pères ont rendu des services à l'État, les enseignantes s'appuient sur un règlement pointilleux qui campe un décor disciplinaire digne d'une caserne militaire. Madame Campan, la première et plus illustre des surintendantes de l'établissement, insiste sur l'importance du règlement et notamment de la cloche pour rythmer les activités de la journée : « elle soumet à l'empire de la nécessité, et c'est beaucoup d'avoir appris à être commandé. M. Pestalozzi, dans son institut d'Yverdon en Suisse, emploie pour les moindres détails la puissance de la discipline » (Campan, 1824, vol. I, p. 317). Si la référence au célèbre pédagogue de la petite enfance situe son usage de la discipline par rapport aux pédagogies modernes, son traité témoigne amplement d'autres pratiques disciplinaires plus critiquables. En même temps, elle met en garde contre les dangers de prix trop convoités ou de punitions trop sévères. Sa description d'une scène de dégradation publique d'une élève est l'occasion de revenir sur un règlement trop autoritaire : « J'arrivai, je dénouai sa ceinture [de son uniforme]; je sentis qu'il fallait la soutenir; ses jambes plièrent; elle s'évanouit dans mes bras. Je fis supprimer l'appareil qui rendait ce châtement si douloureux, comme j'avais retranché du prix accordé au caractère ce qui portait à y attacher une trop grande valeur » (Campan, 1824, vol. I, p. 345-346).

Si Jeanne Campan affirme un assouplissement de telles punitions, le cadre disciplinaire reste très contraignant tout au long du siècle. En 1821, le règlement général de la maison de Saint-Denis (tenue par des enseignantes laïques) détaille minutieusement une gamme de mauvais et de bons points qui est censée inspirer une saine émulation. L'élève indocile récolte des mauvais points qui, cumulés, donnent lieu à des leçons à copier, à du travail dans la lingerie ou la robe et plus exceptionnellement à des sanctions symboliques : table de pénitence pour les repas, dégradation dans la classe inférieure, mais pas de prison comme chez les garçons. Pour les élèves d'origine modeste accueillies dans les deux « succursales » des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, tenues par la congrégation de la Mère de Dieu, le règlement général est moins détaillé (seulement quinze articles détaillent la diversité des punitions et des récompenses par rapport à trente-deux à Saint-Denis) mais on y trouve le même souci de réglementer toutes les heures de la journée et de préciser, comme pour les élèves de Saint-Denis, aussi bien la gamme des punitions et des récompenses que les mesures de police et de discipline.

En apparence, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur établissent par l'architecture et le régime disciplinaire un cadre proche de celui qu'on trouve dans les grands lycées alors que les jeunes filles sont vouées à un avenir bien différent de celui de leurs frères (Gerbod, 1965; Contou, 1980). Madame Campan est bien consciente de ce décalage, ce qui explique les précautions qu'elle prend dans son traité *De l'éducation* (1824) lorsqu'elle traite « de l'éducation publique » en dehors du foyer familial. Si elle considère qu'« une maîtresse de pension, qui ne reçoit dans sa maison que 10 à 12 élèves, et n'admet aucune externe, peut se considérer comme la mère d'une nombreuse famille... », la directrice d'un pensionnat plus important est obligée de mettre en œuvre un cadre disciplinaire autrement plus contraignant qu'il s'agit de justifier (Campan, 1824, vol. 1, p. 313-314)².

De fait, les conseils qu'elle élabore pour l'éducation en pensionnat reprennent les pratiques qu'elle a mises en œuvre aussi bien dans son premier établissement ouvert à Saint-Germain-en-Laye en 1795 que dans la maison impériale de la Légion d'honneur à Écouen. Avec des centaines de jeunes filles, la directrice de pension ne peut guère se permettre d'agir en mère de famille. Mais les punitions et récompenses qu'elle préconise sont envisagées de manière pédagogique en forte interaction entre elles alors que dans le Statut concernant les collèges royaux et communaux (4 septembre 1821) pour les garçons les punitions sont dissociées des prix et associées à la discipline.

Les pages consacrées à l'éducation en internat constituent un plaidoyer pour une organisation quotidienne qui, « par une suite non interrompue de devoirs et d'amusements »³ (Campan, 1824, vol. I, p. 355), stimule l'émulation. En défendant la valeur plutôt masculine de l'émulation (objet du livre IX de son traité), Jeanne Campan dessine un univers scolaire dont les normes et le cadre réglementaire ressemblent beaucoup à ceux des garçons (Rauch, 2000). Étant donné la réputation et la visibilité des maisons d'éducation de la Légion d'honneur et de la première Surintendante, ce modèle mérite qu'on l'étudie de plus près, en s'interrogeant sur la manière dont les élèves témoignent de leur expérience et en comparant leurs réactions à

celles, souvent citées, des jeunes hommes qui ont amplement nourri les contestations du régime de l'internat dans la deuxième moitié du siècle.

Portraits de filles internes : entre soumission aux règles et revendications de l'autonomie

Entre 1807 et le début des années 1880, des milliers de jeunes filles ont passé entre quatre et sept années d'études dans les murs de l'un des cinq établissements créés par la Légion d'honneur, durée de séjour bien plus longue que dans d'autres pensionnats pour filles (Rogers, 1992). Les témoignages de cette expérience sont nombreux pour la période de l'Empire où les correspondances et mémoires d'anciennes élèves ou d'enseignantes dessinent un univers où les exceptions à la règle sont fréquentes et où les filles de notables d'Empire bénéficient de traitements de faveur. Malgré tout, cependant, la taille de l'établissement et le modèle militaire qui sert de référence induisent une organisation quotidienne régie par un règlement toujours précisément restitué dans les mémoires.

Le plus détaillé de ces mémoires est celui de Thérèse-Mélanie Martin, élève à Écouen de 1808 à 1815. Écrits à 88 ans, ses mémoires ne portent pas de trace de la fameuse « trilogie de la clôture : prison, couvent, caserne » (Grèzes-Rueff & Leduc, 2007, p. 8-31) :

En somme je n'ai conservé qu'un souvenir agréable et heureux des sept années que j'ai passées dans la maison d'Écouen, sauf quant au manque d'enseignement des langues étrangères, l'éducation que l'on y donnait à cette époque m'a toujours paru pratique, utile, sérieuse et bien faite pour satisfaire aux exigences variées du monde et du ménage (Martin, 1924, p. 48).

Pour cette fille de capitaine de chasseurs à cheval de la garde impériale, la discipline de l'internat a semblé douce ; ses souvenirs évoquent une existence rythmée aussi bien par les punitions que par les récompenses, mais le tout sans excès. Sous la plume rétrospective de Thérèse-Mélanie Martin, l'internat le plus en vue de l'Empire ne semble ni monastique, ni familial. L'ordre imposé par Madame Campan, qui lui a toujours manifesté de l'affection, correspond en somme à ses attentes et à ses besoins.

Le contraste est saisissant avec les mémoires d'un Charles de Rémusat pensionnaire à la même époque au lycée Napoléon (futur lycée Henri IV) ou d'un Edgar Quinet au début de la Restauration, pensionnaire au collège de Bourg-en-Bresse (Grèzes-Rueff & Leduc,

2 Elle considère d'ailleurs que « le nombre de 50 à 60 élèves est indispensable pour assurer aux personnes qui dirigent un pensionnat les moyens de remplir tous leurs engagements » (Campan, 1824, vol. 1, p. 314). Orthographe modernisée.

3 Orthographe modernisée.

2007, p. 18-31). Dans leurs écrits revient l'image de la prison et d'un modèle scolaire marqué par la contrainte, impression qui ne se dissipe que peu au cours de leur scolarité. Ces descriptions, qui sont évidemment à contextualiser comme nous y invitent François Grèzes-Rueff et Jean Leduc, ne sont pas limitées aux garçons cependant et l'expérience de l'internat à la Légion d'honneur fait l'objet de critiques semblables dans les souvenirs de Marie Cappelle (la future veuve Lafarge condamnée pour l'empoisonnement de son mari en 1840). Si elle plébiscite le sérieux des études, ses mémoires reviennent longuement sur le régime disciplinaire qui impose un « esclavage de nos faits et gestes » qu'elle estime insupportable ; en même temps, elle note à quel point « la liberté de nos pensées était immense ; nos maîtresses ne causaient jamais avec nous ; nous échangeons tout à notre aise les idées les plus fausses. Notre tenue était la garantie de nos perfections morales, comme nos sacs et nos chapeaux étaient celle de nos vertus » (Lafarge, 1867, p. 18).

Écrits en prison et publiés après sa mort, les mémoires de Marie Lafarge mettent l'accent sur l'échec d'un projet disciplinaire qui modèle les corps et contrôle les apparences mais qui laisse sans contrainte « six cents cœurs et six cents esprits » (Lafarge, 1867, p. 71). L'auteure montre une certaine fierté d'avoir contrecarré la volonté de sa mère qui voulait apprivoiser son esprit d'indépendance en la plaçant à Saint-Denis à neuf ans : « Ma mère croyait que mon caractère se ferait aux esclavages de la vie sociale, par cette sévère et monastique discipline : hélas ! mon esprit devait se révolter au lieu de se soumettre, et sous le joug, je compris davantage le prix et la passion de la liberté » (Lafarge, 1867, p. 20). Cette revendication de la liberté reste cependant peu commune chez les femmes des années 1820 ; elle est certainement le reflet du contexte de son écriture.

Cinquante ans après le court séjour de Marie Cappelle à la maison de Saint-Denis, Eugénie Servant témoigne dans son journal (tenu entre 1875 et 1881) d'une expérience bien différente à la maison d'éducation de la Légion d'honneur d'Écouen dirigée par la congrégation de la Mère de Dieu. Le journal montre jour après jour l'intériorisation progressive des règles institutionnelles :

Le miracle [d'être heureuse à Écouen] s'était produit cependant. Comment?... je ne m'en étais pas bien rendu compte moi-même ; mais regrettant si fort mes parents, je n'étais pas restée longtemps insensible à la bonté des Mères qui essayaient de les remplacer

après de moi. J'avais fini par obéir au règlement, non plus seulement par manque de gaieté et par conséquent sans mérite, mais parce que je ne le trouvais plus du tout détestable. À présent, j'étais contente de mon sort (cité dans Rogers, 2007, p. 243).

Malgré l'association qu'elle établit entre ses parents et « la bonté des Mères », l'univers de l'internat reste fort éloigné du modèle familial et il fonctionne selon une logique calquée sur celle des internats de garçons.

Son journal montre comment elle intègre des leçons institutionnelles en décalage avec celles d'obéissance ou de docilité qu'on associe généralement à l'éducation des filles. En particulier, elle intériorise la valeur de l'émulation qui la pousse à vouloir exceller en classe et arborer la ceinture de la classe au-dessus de la sienne. Sans montrer l'esprit d'indépendance que revendique Marie Cappelle, Eugénie décrit un quotidien où elle aspire à voir son nom sur un tableau d'honneur et passe avec succès le brevet de capacité, diplôme nécessaire pour enseigner dans le primaire. Son journal est certes émaillé de références à la « prison » mais l'allusion aux contraintes monacales est plus un effet de style dans son journal qui devient à fur et à mesure un hymne à une vie collective finalement bien acceptée (Rogers, 1992). Certes, le journal d'Eugénie Servant est un document unique qui décrit une expérience singulière. Néanmoins, il donne à voir un internat de filles où la discipline est au service d'un projet pédagogique où les valeurs féminines de soumission et d'obéissance rivalisent avec celles de l'excellence scolaire inspirée par les jésuites et défendue un demi-siècle plus tôt par Jeanne Campan.

Mais les maisons d'éducation de la Légion d'honneur restent exceptionnelles dans le paysage scolaire aussi bien par leur taille – en 1881, les statuts prévoient 475 élèves à Saint-Denis et 220 dans chacune des maisons des Loges et d'Écouen – que par leur clientèle scolaire, des jeunes filles issues dans leur vaste majorité de familles de militaires. À partir des années 1830 s'installent dans le paysage scolaire un ensemble très divers d'autres établissements féminins destinés aux filles de la bourgeoisie. Leur développement et leur fonctionnement permettent de mieux comprendre l'attrait des internats pour les familles concernées et de caractériser la manière dont l'internat féminin s'inscrit durablement dans les mœurs françaises.

Instaurer l'internat féminin dans le paysage scolaire (1830-1850)

Dans l'absence de statistiques concernant le niveau « secondaire » pour filles avant 1880, il est en réalité difficile de se faire une idée du nombre d'internats existants, ou de la répartition entre établissements tenus par des religieuses et ceux tenus par des maîtresses laïques. La seule exception à cette pénurie d'éléments chiffrés vient de l'enquête nationale de 1864 sur l'enseignement secondaire des garçons qui inclut, à la fin, des questions concernant les pensionnats de filles. L'enquête, pour laquelle il manque des données pour six départements, montre qu'à cette date les pensionnats religieux prédominent et représentent les deux tiers de l'ensemble signalé par les inspecteurs, soit 2 338 sur 3 480 pensionnats de filles (Rogers, 2007, p.214). Des sondages par départements et par villes révèlent toutefois, à partir des années 1840, une très grande variété dans les internats, notamment à Paris où l'offre laïque est particulièrement importante. En réponse à la multiplication d'établissements, les autorités préfectorales, notamment de la capitale, mettent en place une réglementation qui porte les traces d'une nouvelle vision plus « domestiquée » de l'éducation des filles. Il s'agit en somme de définir les contours d'un enseignement « public » pour les jeunes filles, tout en affirmant auprès des familles que l'univers du pensionnat incarne les valeurs familiales⁴. Dans cette mise en ordre de ce secteur privé, l'organisation et les représentations de la vie dans l'internat sont reconfigurées avec la participation active des enseignantes elles-mêmes.

L'éducation maternelle au défi de l'institutionnalisation

Si l'éducation maternelle au sein de la famille reste pendant une grande partie du siècle le « modèle » idéal prôné par les pédagogues, l'offre scolaire pour les filles des classes moyennes se développe considérablement dès les années 1830 et même avant dans la capitale. En réponse, les autorités municipales établissent une réglementation qui cherche à rassurer les familles sur le cadre scolaire proposé. Le département de la Seine

surveille les établissements féminins dès le Premier Empire. Ce contrôle, relativement lâche à l'origine, se professionnalise sous la monarchie de Juillet avec un règlement de 1837 qui concerne les institutions, avec internes, de niveau secondaire (Mayeur, 1979; Rogers, 1995, 2007; Bellaigue, 2007). Ce règlement porte surtout sur les enseignantes et leurs qualifications, mais il instaure aussi un comité de surveillance de sept personnes (5 hommes et 2 femmes) qui supervise le travail d'un corps d'inspectrices bénévoles. Dès 1844, la ville de Paris renforce l'équipe d'inspectrices par la nomination de trois dames déléguées, dont les fonctions sont calquées sur celles des premières inspectrices générales maternelles. Enfin, la *Revue de l'enseignement des femmes* (REF, 1845-1848) participe brièvement mais intensément aux débats sur l'enseignement secondaire des filles. Les rédactrices défendent dès le premier numéro « l'utilité et la nécessité des Institutions de demoiselles » : « Quel immense avantage pour ces jeunes filles de pouvoir entrer dans une maison d'éducation ! Là du moins, dans des établissements où règnent la piété et la décence, elles sont élevées et instruites par des personnes de leur sexe, qui sont réellement pour elles de secondes mères » (REF, janvier 1845, p. 10-11)⁵.

L'élaboration de règlements et la mise en place d'inspections témoignent dans ces années d'un intérêt nouveau pour le développement d'un enseignement sérieux pour les filles, dispensé par des maîtresses qualifiées. Outre la question des inspections, notamment au sein d'établissements religieux, la REF relaie le souci de réglementer la vie scolaire dans l'objectif de stimuler l'émulation des élèves. Un article sur les « Punitives et récompenses » en deux parties en avril et juillet 1846 s'appuie sur les écrits de Mme Campan pour rappeler le caractère pédagogique des punitives comme des récompenses. Si le rédacteur anonyme défend avec la Surintendante la valeur de l'émulation, une tonalité plus domestique se voit lorsqu'il recommande une récompense mensuelle pour la soumission, l'ordre et la propreté, « toutes les vertus qui font le charme et la puissance de la femme » (REF, juillet 1846, p. 112).

Dans les débats de la période, l'organisation en internat semble aller de soi, y compris à Paris où le nombre d'établissements est tel que l'externat aurait pu devenir la norme. En 1846, on y trouve 266 pensions ou institu-

4 Pendant une grande partie du siècle, l'éducation « publique » des filles se réfère à toute scolarité au sein d'une institution, au contraire de l'éducation « privée » au sein de la famille.

5 Il serait certainement intéressant d'étudier le vocabulaire utilisé pour décrire les établissements et de s'interroger notamment sur l'expression « maison d'éducation ».

tions de demoiselles avec 13 487 élèves ; les congrégations religieuses à cette époque en accueillent nettement moins : 1 600 filles dans 28 couvents (Gréard, 1887, vol. I, p. 116). L'organisation intérieure des établissements est laissée aux mains des directrices, mais « tout prospectus, règlement et publication quelconque que se proposeraient de faire les maîtresses de Pension ou d'Institution » est soumis à l'approbation du préfet de la Seine⁶. De fait, la question de l'internat en lui-même apparaît peu dans les inspections ; les statistiques diffusées par le conseil général de la Seine ne distinguent pas entre les élèves pensionnaires, demi-pensionnaires ou externes, alors même que les chiffres sont bien remontés lors des tournées d'inspection. Ainsi il n'y a que la rubrique « discipline, hygiène et situation matérielle » qui permet de se faire une idée de l'organisation des internats parisiens. L'étude de cette rubrique ainsi que celle des circulaires parisiennes mettent en évidence un mouvement de moralisation des pensionnats laïques qui sont en partie un effort de dessiner l'environnement pédagogique idéal pour les jeunes filles afin de concurrencer les internats tenus par des religieux.

Moraliser les pensionnats féminins

L'analyse des règlements intérieurs au milieu du siècle, comme celle des circulaires, montre une volonté de mieux surveiller les mœurs aussi bien des enseignants – hommes et femmes – que des jeunes filles scolarisées dans des pensionnats tenus par des personnes laïques (Rogers, 1995). À Paris, des circulaires renforcent un mouvement de clôture des internats pour les préserver d'influences extérieures, avec l'interdiction d'admission des « dames en chambres » : « le séjour des dames en chambre est incompatible avec les habitudes tranquilles, modestes et studieuses des pensionnats de demoiselles »⁷. Cette pratique ancienne, qui permettait aux femmes veuves de se retirer dans un endroit sécurisé, était courante dans les grandes congrégations religieuses. Avec l'institutionnalisation des établissements féminins, elle devient plus critiquable. La REF soutient l'interdiction car : « ces dames [...] ne sont point soumises à la règle de la maison dans laquelle elles apportent le plus souvent un esprit de dissipation funeste [et] jouissent d'une liberté d'action incompatibles

avec les habitudes tranquilles, modestes, studieuses et morales d'un pensionnat » (REF, juin 1846, p. 92)⁸. Dans le même esprit de préserver l'innocence des filles, le préfet de la Seine alerte régulièrement sur l'inconvenance d'organiser des distributions de prix publiques (Rogers, 2004). En 1861, le rapport d'inspection des pensionnats parisiens note la disparition de dames en chambre, même si on trouve encore 165 élèves en chambres (des jeunes filles entre 18 et 20 ans qui ont terminé leurs études). Les rédacteurs de ce même rapport se félicitent des progrès de la discipline et d'une organisation du système de récompenses et de punitions plus satisfaisante dans la majorité des établissements, avec la fin des punitions humiliantes et une diminution du nombre de cérémonies de prix ouvertes sur l'extérieur (Conseil général du département de la Seine, 1861).

L'inspection de centaines de pensionnats parisiens entre les années 1840 et 1860 révèle une diversité très grande où peu de directrices règnent – comme a pu le faire Madame Campan – sur des centaines de demoiselles. En effet, l'organisation de la vie scolaire varie beaucoup en fonction du nombre d'internes et d'externes ; les établissements les plus modestes pouvant accueillir seulement une poignée d'internes alors que d'autres en hébergent plus d'une centaine. Pour les inspectrices, cependant, on voit clairement une forme de méfiance par rapport aux externes qui sont soupçonnées d'apporter « quelquefois des livres, des lettres et toujours l'esprit d'insubordination » (Rapport de 1812, AD Paris, VD⁶, n° 158). Si cette méfiance s'atténue avec le développement des établissements féminins, les rapports témoignent de manière persistante d'une vision des externes qui sont moins contrôlées par leurs familles et donc susceptibles de déranger l'organisation de la vie scolaire.

Pour prévenir contre le désordre de l'extérieur, la nature de l'environnement scolaire devient alors un enjeu pour les directrices. À partir du milieu du siècle, dans le cadre d'une concurrence de plus en plus forte dans les villes, enseignantes religieuses comme laïques mettent l'accent dans leurs prospectus d'établissement sur les caractéristiques de leurs établissements susceptibles de séduire les familles et de les rassurer sur l'organisation de la vie au pensionnat. L'étude de ces prospectus montre l'existence de modèles d'internats

6 Arrêté relatif à l'exécution du règlement du 8 mars 1837 sur les maisons d'éducation destinées aux jeunes demoiselles, 18 novembre 1837.

7 Arrêté du 28 août 1845, approuvé le 6 septembre 1845.

8 En septembre 1845, l'inspection des pensions de filles révèle la présence de 28 dames en chambre mariées, 60 non mariées et 36 veuves (REF, juin 1846, p. 93).

concurrents où chacune s'efforce d'argumenter les bienfaits de cette vie scolaire collective par rapport aux représentations communes de ce qu'il convient d'offrir comme cadre de vie aux demoiselles (Rogers, 2006).

Directrices de pensionnat à l'assaut de la clientèle (1840-1880)

En 1841, le prospectus des demoiselles Vaublanc emploie une rhétorique domestique qui est loin d'être isolée dans le paysage concurrentiel parisien, quoi qu'elles en disent : « Cette maison offre un avantage qui se rencontre rarement : Mesdemoiselles de Vaublanc, au nombre de quatre, se destinant toutes à l'enseignement, sous la surveillance de leur mère, il ne sera pas employé dans l'établissement de sous-maîtresses étrangères. L'esprit de famille présidera ainsi à tous les exercices » (AD Paris, D²T¹ 110). En se présentant comme une famille – où les hommes semblent manquer –, ces jeunes femmes mobilisent une rhétorique qui leur semble rassurante. Leurs élèves seront instruites comme dans le foyer maternel. Dans les décennies suivantes, cette rhétorique « domestique » persiste mais s'agrémente d'autres arguments qui montrent l'importance accordée progressivement aux contenus de l'éducation, à la pédagogie mobilisée et à l'expertise des enseignants. L'analyse des archives parisiennes ne permet pas de montrer que telle organisation de l'internat correspond à tel milieu social mais elle révèle plutôt la manière dont les directrices laïques inscrivent cette forme d'organisation scolaire dans les mœurs des classes moyennes et bourgeoises parisiennes à un moment où l'historiographie a plutôt retenu la domination des établissements des congrégations religieuses organisées à grande échelle selon des contours « monastiques ».

La maison d'éducation comme substitut du foyer familial

Les inspectrices dans les années 1840 notent avec faveur les directrices qui cultivent l'ambiance familiale, ce qui implique cependant une surveillance assez serrée des élèves. En effet, elles critiquent celles qui dirigent leur établissement avec trop d'insouciance et avec trop de contact avec des personnes extérieures non enseignantes. Ainsi, en 1845, Mlle Bergeré est sévèrement jugée pour le désordre de son établissement et la présence d'enfants dans le jardin sans surveillance

(AD Paris, VD⁶649, 11 décembre 1845). De même, les inspectrices signalent l'imprudence de la directrice Saint-Clair qui fait sortir ses élèves pour se promener sur les Champs-Élysées : « Cette promenade publique, surtout dans la soirée, n'est pas un lieu qui convienne à de jeunes demoiselles » (AD Paris, VD⁶159, n° 1, août 1845).

À partir des années 1840, les prospectus des établissements cherchent à rassurer leur clientèle sur le soin apporté à l'éducation des filles que ce soit en termes d'études, de l'environnement physique ou de l'esprit général qui anime la maison. Ce qui frappe dans ces prospectus, c'est l'hétérogénéité des présentations ; certaines directrices font appel à des imprimeurs, dessinent le bâtiment et détaillent le plan architectural. D'autres écrivent à la main, et se contentent de détailler le programme d'études et le coût de la pension. La plupart font une page ; les plus loquaces font quatre pages. Si l'on trouve partout le souci de bien former les jeunes filles pour « en faire des filles tendres et soumises qui deviennent des épouses vertueuses et de bonnes mères »⁹, les prospectus mettent en scène des programmes éducatifs qui se déclinent dans des registres bien différents.

Le registre maternel est celui qui revient le plus couramment sous la plume de directrices à la tête d'établissements de taille modeste. Mme Shanahan, qui tient un établissement s'adressant à une clientèle de jeunes filles françaises et anglaises à Paris, précise par exemple qu'elle ne détaillera pas ce qu'elle enseigne mais plutôt la manière dont elle envisage ses obligations maternelles : « La manière de vivre [...] est entièrement celle de la vie de famille, elle n'en diffère que par plus de régularité et d'exactitude dans le travail, par plus d'émulation dans l'accomplissement des devoirs »¹⁰. Le prospectus de la pension de Mme Bizet, à Bois-de-Colombes (Seine) dans les années 1850 déploie les mêmes précautions : « Tout dans l'intérieur de la Maison est réglé selon l'esprit de famille ; les heures de travail et de récréation sont distribuées de telle sorte que les élèves puissent s'instruire sans se fatiguer » (AD Paris, VD⁶157, n° 2, dossier Sollier). Il s'agit clairement de rassurer les familles sur le côté familial des établissements alors que la concurrence génère des soupçons sur leur côté commercial.

9 Prospectus du pensionnat de Madame Loiseau, rue Faubourg du Roule dans les années 1840 (AD Paris, VD⁶157, n° 3).

10 AN, F¹⁷ 12432, dossier Shanahan, maîtresse anglaise à Paris.

L'internat féminin face au développement des études féminines

Au début de la Troisième République, alors qu'un mouvement d'opinion réclame des études plus sérieuses pour les filles, certaines directrices de pension choisissent de présenter leur établissement de manière plus scolaire en mettant en avant la rigueur des études et la discipline exercée pour obtenir de bons résultats. La veuve Lézeret de la Maurinie, par exemple, décrit sa maison, rue Saint Dominique dans le 7^e arrondissement, comme l'« ancienne pension Gomier et Groslier », fondée depuis 1844, vouée à la préparation aux examens de l'Hôtel de Ville et à l'École normale. Son prospectus commence ainsi : « Les brillants succès obtenus par nos élèves dans les examens, l'estime générale de notre clientèle nous dispensent de toute réflexion, nous pensons que nous devons de tout cœur aux importants devoirs de notre profession, c'est faire le meilleur appel à la confiance des familles ». Outre les conditions générales pour les internes et une présentation très succincte du programme des études, le prospectus inclut un règlement qui détaille l'organisation de la journée du lever au coucher, précisant que « 1° l'ouverture de chaque classe se fera au son de la cloche ; 2° le silence le plus absolu devra régner en tous temps excepté pendant les récréations ; 3° on ne parlera jamais au dortoir » (AD Paris, DT Supplément, n° 56, dossier Collardot). À la fin du XIX^e siècle, cette présentation rigoureuse est relativement exceptionnelle, mais elle suggère l'attrait qu'exerce encore un modèle conventuel, voire militaire, dans certains milieux. Il est plus courant cependant de voir un savant mélange de sollicitude maternelle associée à une discipline présentée de manière plus pédagogique.

Le prospectus de l'institution de Mme Simboiselle, située n° 16 grande rue de Passy à Paris entre 1873 et 1875, est à cet égard exemplaire. Comme la veuve Lézeret de la Maurinie, elle présente son institution comme bénéficiant du passé solide d'une autre directrice, Madame Clausse, qui pendant trente années « a pleinement justifié l'estime et la confiance des parents ». Elle décline son offre de manière à se positionner comme respectueuse des normes de genre mais aussi moderne dans sa vision de la femme éduquée :

La sollicitude d'une mère doit lui faire souhaiter pour sa fille une éducation qui ait pour but : – 1° De façonner sa jeune âme au respect de la religion et à l'amour du bien, et en même temps, de lui communiquer cette

exquise sensibilité si propre à la disposer aux aimables qualités de son sexe ; – 2° D'orner son esprit de connaissances aussi solides que brillantes, et tout à fait à la hauteur de notre époque ; – 3° De développer, chez elle, une constitution physique qui soit une garantie pour les espérances de sa famille, et assurer le libre et entier exercice de ses facultés intellectuelles et morales (AD Paris, DT supplément, n° 214).

Afin de répondre à ce triple objectif, Mme Simboiselle met à l'honneur son corps enseignant et précise qu'il existe chez elle un cours supérieur qui prépare avec succès aux examens de l'Hôtel de Ville. Suivent deux rubriques « Discipline » et « Dispositions intérieures » qui donnent à voir un ordre intérieur qui contraste nettement avec les changements de classe en silence et au son de cloche décrits dans le prospectus précédent.

Chez Mme Simboiselle, qui a une expérience comme directrice de pension depuis 1861, la discipline s'exerce par « de sages remontrances » et « par une autorité basée sur une juste fermeté autant que sur l'attachement des élèves ». Il est question de vigilance active, de surveillance de la part des neuf maîtresses, mais surtout de notes détaillées journalières pour chaque élève que les parents peuvent consulter ; de plus un bulletin mensuel « leur fait connaître exactement la conduite et le travail de leurs enfants ». Le cadre décrit – « dans une des situations les plus saines et les plus agréables de Paris » avec 7000 mètres carrés de terrain et des arbres séculaires – est bien ordonné, chauffé, doté de salons de musique, de salles de récréation et d'une infirmerie. Le prix de la pension se situe autour de 800 francs, comme dans l'établissement Lézeret de la Maurinie. Mêlant prudemment le registre sexué de la clôture avec celui plus moderne de l'émulation, l'internat de Mme Simboiselle correspond sans doute à la vision qu'a Camille Sée lorsqu'il propose la création d'internats pour les lycées et collèges de jeunes filles.

Conclusion

Au début de la Troisième République, au moment où Camille Sée met en discussion son projet de loi, les internats pour filles sont nombreux, notamment dans la capitale. L'Annuaire de commerce parisien de 1883 répertorie près de 450 « institutions de demoiselles », liste qui comprend aussi bien les cours de jour, les externats, les pensionnats et les maisons tenues par des congrégations religieuses. Ce nombre permet de

comprendre la variété des prospectus qui s'adressent à un public très hétérogène. Outre les pensionnats de type secondaire dont il a été question ici, s'ouvrent aussi des établissements plus professionnels où l'enseignement « classique » côtoie un enseignement plus utile, dans le domaine des arts ou du commerce. Cette diversité est le produit d'une histoire où les femmes directrices de pension, qu'elles soient laïques ou religieuses, se sont créées une place dans le paysage scolaire urbain. S'il a été question essentiellement ici d'enseignantes laïques, c'est qu'elles restent nettement moins connues, tant les congrégations religieuses ont occupé l'imaginaire politique dans la deuxième moitié du siècle. Certes, certaines congrégations, comme le Sacré-Cœur, ouvrent de vastes internats dont les règlements reprennent l'organisation rigoureuse du couvent et rappellent ceux de la Légion d'honneur. Mais on trouve aussi des établissements plus modestes où se construisent d'autres rapports avec la discipline, les études et la famille, plus en accord avec l'évolution des mœurs. Reconnaître l'historicité des formes de l'internat est sans doute le premier pas pour mieux analyser les débats à son sujet. Lorsque Camille Sée défend l'internat pour les filles, il ne pense ni aux établissements de la Légion d'honneur, ni aux couvents du Sacré-Cœur, mais bien plus aux pensionnats comme celui de Madame Simboiselle.

Avec la création des collèges et lycées de jeunes filles, les internats dont il a été question n'ont pas disparu même si leur histoire reste à écrire. Lorsque les municipalités ouvrent des internats pour les lycéennes et collégiennes, elles reconnaissent implicitement le bien-fondé de l'internat à un moment où celui-ci est

contesté chez les garçons. Ce paradoxe apparent s'éclaire à la lumière de l'histoire présentée : certes le modèle napoléonien de la Légion d'honneur existe mais celui-ci n'a pas le vent en poupe en 1900, ni d'ailleurs le modèle congréganiste¹¹. À leurs côtés se trouve une multitude de petits et moyens établissements qui sont plébiscités par les familles car l'internat est perçu comme un cadre protecteur et moralisateur pour des filles qui ne sont pas destinées à des engagements publics.

Du côté des garçons, la démocratisation de la vie publique rend l'internat « caserne » de plus en plus intolérable et explique l'apparition de nouvelles formes scolaires comme celle de l'École des Roches basée sur l'éducation nouvelle. Du côté des filles, l'héritage institutionnel paraît plus varié et moins en décalage avec les attentes des familles, comme il a été montré, malgré l'évolution des ambitions par rapport à l'instruction des filles. En défendant une organisation institutionnelle « familiale » conforme aux normes du genre, des milliers de directrices de pensionnat ont su faire écho aux mœurs de leur époque et inscrire l'internat féminin durablement dans le paysage scolaire français.

Rebecca Rogers

Université Paris Descartes, Sorbonne
Paris Cité, UMR 8070 Cerlis
rebecca.rogers@parisdescartes.fr

11 Rappelons que lors des lois anticléricales de 1901 et 1904 les congrégations enseignantes sont obligées soit de se séculariser, soit de partir à l'étranger.

Bibliographie

- BEAUHARNAIS H. de (1927). *Mémoires de la Reine Hortense*. Paris : Plon, 3 t.
- BELLAIGUE C. de (2007). *Educating Women. Schooling and Identity in England and France, 1800-1867*. Oxford : Oxford University Press.
- CAMPAN J. (1824). *De l'Éducation, suivi des Conseils aux Jeunes Filles*. Paris : Baudouin Frères, 2^e éd., 3 vol.
- CLASTRES P. (2005). « L'internat public au XIX^e siècle. Question politique ou pédagogique ? ». In P. Caspard, J.-N. Luc & P. Savoie, *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Lyon : INRP, p.397-413.
- CONDETTE J.-F. (2005). « La crise des lycées de garçons à la fin du XIX^e siècle. Le point de vue et les propositions des recteurs d'académie ». In P. Caspard, J.-N. Luc & P. Savoie, *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Lyon : INRP, p.427-442.
- CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE (1861). *Résultats de l'inspection des pensionnats*.
- GERBOD P. (1965). *La condition universitaire en France au XIX^e siècle*. Paris : PUF.
- GRÉARD O. (1887). *Éducation et instruction. Enseignement secondaire*. Paris : Hachette, 2 vol.
- GRÈZES-RUEFF F. & LEDUC J. (2007). *Histoire des élèves en France. De l'Ancien Régime à nos jours*. Paris : Armand Colin.
- JUBILÉ des lycées et collèges de jeunes filles et de l'École normale de Sèvres (1911). Paris : Félix Alcan.

- LAFARGE M. (1867). *Mémoires de madame Lafarge, née Marie Cappelle écrits par elle-même*, vol. 1. Paris : Lévy frères.
- LAPRADE V. de (1868). *L'éducation homicide : plaidoyer pour l'enfance*. Paris : Didier.
- MARTIN T.-M. (1924). *Souvenirs d'une ancienne élève de la Maison de la Légion d'honneur d'Ecouen : Thérèse-Mélanie Martin, 1807-15, précédés de sa biographie sommaire et d'un aperçu historique sur l'institution de Saint-Cyr et sur les maisons légionnaires* par E. Joppé. Saint-Dizier : A. Bruilliard.
- MAYEUR F. (1977). *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la III^e République*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.
- MAYEUR F. (1979). *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*. Paris : Hachette.
- RAUCH A. (2000). *Le premier sexe. Mutations et crise de l'identité masculine*. Paris : Hachette.
- RECUEIL des lois et règlements concernant l'instruction publique, depuis l'édit de Henri IV en 1598 jusqu'à ce jour, 1814-1828, vol. 7. (1824). Paris : chez Brunot-Labbé.
- ROGERS R. (1992). *Les demoiselles de la Légion d'honneur. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur au XIX^e siècle*. Paris : Plon.
- ROGERS R. (1995). « Boarding Schools, Women Teachers and Domesticity: Reforming Girls' Education in the First Half of the XIXth Century ». *French Historical Studies*, vol. 19, n° 1, p. 153-181.
- ROGERS R. (2004). « Porous Walls and Prying Eyes. Control, Discipline, and Morality in Boarding Schools for Girls in mid-19th century France ». In M.-J. Maynes, C. Benningshaus & B. Soland (dir.), *Secret Gardens, Satanic Mills: Placing Girls in Modern European History*. Bloomington : Indiana University Press, p. 115-130.
- ROGERS R. (2006). « Visions concurrentes du pensionnat de filles en France au XIX^e siècle ». In N. Bourguinat & J.-M. Mehl, (dir.), *Les mises en scènes de l'espace*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, p. 95-113
- ROGERS R. (2007). *Les bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX^e siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- SAVOIE P. (2013). *La construction de l'enseignement secondaire. 1802-1914 : aux origines d'un service public*. Lyon : ENS Éditions.
- SOHN A.-M. (2009). « Sois un homme ! ». *La construction de la masculinité au 19^e siècle*. Paris : Éd du Seuil.
- SURKIS J. (2006). *Sexing the Citizen. Morality and Masculinity in France, 1870-1920*. Ithaca : Cornell University Press.
- VILLEMOT A. (1887). *Étude sur l'organisation, le fonctionnement et les progrès de l'enseignement secondaire des jeunes filles en France, de 1879 à 1887*. Paris : P. Dupont.